

AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE RENNO

Date de l'acte : 18 mars 2025

Suivant acte reçu par Maître Dominique ALEXANDRE , notaire à VICO (Corse du Sud) Cours Paul Fontana, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil au profit de :

1/ Madame Marie-Hélène DELFINI, retraitée, demeurant à MARSEILLE 5ÈME ARRONDISSEMENT (13005) 76 boulevard Jeanne D'Arc Le Logis Neuf.

Née à MARSEILLE (13000), le 30 septembre 1954.

Divorcée de Monsieur Jean Claude Hubert Julien MICHEL, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de MARSEILLE (13000), le 15 octobre 1993, et non remariée.

2/ Monsieur François DELFINI, Responsable de la prescription, époux de Madame Isabelle Roberte LANGLOIS, demeurant à LE PUY-SAINTE-REPARADE (13610) 94 impasse des Genêts.

Né à MARSEILLE (13000), le 2 décembre 1960.

DESIGNATION

A RENNO (CORSE-DU-SUD) 20160 Lieu-dit Casanova,
Une maison à usage d'habitation
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	413	Casanova	00 ha 00 a 21 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyée à l'adresse mail suivante : alexandre.vico@20012.notaires.fr

Pour avis
Maître Dominique ALEXANDRE
Notaire Associé